

# KONFERENZ ZUR AUSARBEITUNG EINER INTERNATIONALEN KONVENTION ZUM KAMPF GEGEN DIE DESERTIFIKATION BERICHT DER SCHWEIZER DELEGATION

## 1. Einführung

Vom 24.5. - 4.6.93 fand am Sitz des UNEP in Nairobi das erste substantielle Treffen des "Comité Intergouvernemental de Négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CIND)" statt. Die Ausarbeitung einer Desertifikationskonvention wurde am Erdgipfel in Rio vorgeschlagen und von der 47. Generalversammlung der UNO 1992 beschlossen, mit dem Ziel, bis Juni 1994 ein solches Instrument zu schaffen.

Der vorliegende Bericht orientiert über das erste substantielle Treffen, das in der ersten Woche einer Uebersicht über die Kenntnisse und Situation der Desertifikation gewidmet war, und in der zweiten Woche den Teilnehmern Gelegenheit gab, in Einzelstatements ihre Ansichten über Struktur, Inhalt, Prioritäten etc. der Konvention darzulegen.

Der Schweizer Delegation an diesem Treffen gehörten A. Bisaz, DEH, C.-G. Ducret, DIO, und D. Langenbacher, Botschaft Nairobi, an. Die Hauptintervention der Schweizer Delegation findet sich in Beilage.

## 2. Erste Woche: "State of the art" der Desertifikation

Als Fazit der verschiedenen Vorträge und Interventionen dieser ersten CIND-Woche kann folgendes festgehalten werden:

- Ziel: Der Zweck der Information, eine Uebersicht zu gewinnen und alle Teilnehmer auf den (+/-) gleichen Wissensstand zu bringen, wurde erreicht. Neben sehr spannenden Darlegungen kam es leider auch häufig zu pädagogisch oder methodologisch inakzeptablen Präsentationen (Folien unlesbar etc.). Die den Vorträgen folgenden Diskussionen verloren sich häufig in Details (vor allem technischer Art). Als Hauptmerkmale der verschiedenen Interventionen ist folgendes hervorzuheben:
  - Information über die Desertifikation ist in Menge vorhanden; was fehlt, ist eine Aufarbeitung, Systematisierung und Uebersicht.
  - Immer wieder wurde die Bedeutung des Basisbezugs betont (Partizipation, Dezentralisierung) um überhaupt einen Kampf gegen die Desertifikation führen



zu können. Allerdings wird das Wort "Partizipation" je nach politischem Standpunkt ganz verschieden interpretiert (die Konsultation eines Gouverneurs durch die Regierung kann auch als "Partizipation" interpretiert werden?!).

- Spannend waren die Vorträge über Gebiete, von welchen man üblicherweise wenig hört, z.B. Mongolei, China, vor allem eher die zentralasiatischen GUS-Staaten (grosse Wüstenprobleme um den Aral-See).
- Die Komplexität der Problematik war in allen Fällen zu spüren, insbesondere die enge Verbindung zwischen natürlichen und anthropogenen Faktoren der Desertifikation, resp. Wüstenbildung und Armut. Die grossen regionalen Unterschiede erfordern eine spezielle Arbeitsmethodik (generelle Konvention, regionale Präzisierung in Zusatzinstrumenten).
- Die Afrikaner fühlten sich immer wieder bemüssigt zu betonen, dass sie überhaupt keine Mittel hätten und deshalb alles von aussen kommen müsse. Angesichts der bisher bereits erfolgten Anstrengungen (Agrhymet, Observatoire du Sahara et du Sahel, internationale Forschungsstationen) wirkten die Aeusserungen teilweise penibel, insbesondere da Bemerkungen über ein eigenes verstärktes politisches Engagement ausblieben.
- Für den weiteren CIND-Prozess sind folgende Punkte zu beachten:
  - Die Notwendigkeit der Erstellung einer Konvention zur Wüstenbekämpfung ist nicht überall evident. Insbesondere in der WEOG-Gruppe war oft zu hören, man arbeite hier ohne grosse Begeisterung mit, eher aufgrund eines gegenüber Afrika abgegebenen Versprechens als aus Ueberzeugung. Ob damit der bisher für die Wüstenbekämpfung fehlende politische Wille erreicht werden kann, schien doch etwas fraglich.
  - Ebenfalls wenig überzeugt waren verschiedene Teilnehmer, dass die Desertifikation wirklich ein globales Thema sei. Zwar wurde meist von einem "global concern" gesprochen, aber kaum je von einem "global issue". Dementsprechend dürften die Verpflichtungen in der Konvention je nach Land (betroffen oder nicht) differenziert zu fassen sein.
  - Die Gewichtung der klimatischen, resp. anthropogenen Einflüsse auf die Wüstenbildung kam verschiedentlich zur Sprache. Während die politische Bedeutung vor allem in der zweiten Konferenzwoche hervortrat (vgl. Punkt 3), wurde in der "technischen Diskussion" zwar der Einfluss beider Elemente unterstrichen; aufgrund der wissenschaftlich nicht immer beweisbaren menschlichen Einwirkung auf die Desertifikation tendierten einige Redner jedoch auf eine verstärkte klimatische Abstützung. Ob die Definition der UNCED/Rio (klimatische, anthropogene und andere Gründe) - wie vom Tagungspräsidenten mehrfach gewünscht - von der Konferenz doch noch ohne weitere Diskussionen

- akzeptiert wird, scheint fraglich.
- Im Rahmen der multilateralen Friedenskonferenz Israel-Palästina wurde an der Sitzung der Umweltgruppe in Tokio die "Wüstenbekämpfung" als neuer Punkt aufgenommen. Eine Prüfung der Möglichkeiten einer Verbindung des INCD-Prozesses mit dem Friedensprozess wird in Zukunft sowohl für die späteren Wüstenkonferenzen als auch für die schweizerischen Vertreter an den entsprechenden Treffen aufzunehmen sein.
  - Zur besseren Verankerung einer Konvention in den regionalen Gegebenheiten sowie zur Vorbereitung konkreter Aktionen und modellhafter Vorgehensweisen plant das INCD-Sekretariat die Realisierung von "Fallstudien" (vorest 4 nationale und 4 regionale in Afrika). Das Interesse an der Realisierung solcher "Case studies" war überraschend gross. Eine Erweiterung auf andere Gebiete (Aral-See, Asien etc.) wird bereits diskutiert.
  - Erwähnenswert ist schliesslich noch die Rolle der ONG's, die als Beobachter am Prozess teilnehmen und sich sowohl schriftlich als auch mit einigen Interventionen über ihre Mitarbeitsmöglichkeiten äusserten. Angesichts der Bedeutung der Basisarbeit im Wüstenbekämpfungsbereich dürfte den ONG's insbesondere bei der Implementierung der Konvention eine grosse Bedeutung zukommen.

### 3. Deuxième semaine: début des consultations politiques

L'objet des travaux de la deuxième semaine était de permettre un vaste échange de vues sur la nature, les objectifs et la structure de la convention. Au travers des 64 déclarations gouvernementales prononcées à cette occasion, il est ressorti qu'une forte volonté politique existait pour mettre en chantier une convention de portée globale - en d'autres termes une convention-cadre - assorties d'"instruments" d'application régionale. Il s'agit-là d'une approche nouvelle: les conventions globales négociés à ce jour sont appliquées de façon identique et ce sont les types d'engagements des états qui varient; la convention désertification, elle, verra probablement des modes d'application différenciés suivant les régions auxquelles ils s'adressent. Cette approche nouvelle est due à la variété des situations rencontrées: la lutte contre la désertification dans l'Altiplano bolivien ou en Terre de Feu exige d'autres méthodologies que celles applicables dans le Sahel, le Kalahari ou les steppes mongoles et turkmènes.

Par ailleurs, cette complexité rend la formulation d'objectifs pour la convention extrêmement délicate et difficile: plus que les autres conventions de portée globale, elle devrait toucher cette sphère intime de la souveraineté nationale que

représentent la subsidiarité ("bottom-up approach"), la délégation des responsabilités et des pouvoirs aux entités locales, la politique démographique, la réforme du droit foncier, l'éducation, la religion, et même, le cas échéant, la remise en cause des efforts de sédentarisation des nomades. En outre, il est strictement inutile d'essayer d'envisager - et donc de négocier - des objectifs globaux du type de ceux des conventions sur le climat ou la couche d'ozone. Il est donc probable que la convention ne se donnera pas d'autres objectifs que celui de favoriser en général la lutte contre la désertification, sa prévention et, lorsqu'un point de non-retour n'a pas encore été atteint, la restauration des sols dégradés.

Très politique apparaît aussi la définition de la désertification; en effet cette dernière peut résulter de deux causes rarement totalement indépendantes l'une de l'autre: d'une part, une modification du climat (sécheresse ou altération du régime des pluies (voir note 1) et, d'autre part, pression accrue sur des écosystèmes marginaux résultant de l'accroissement démographique, des pratiques pastorales, agricoles ou forestières inadéquates ou encore une diversion des ressources en eau de l'agriculture vers l'industrie. Si l'on admet que la désertification provient de façon primordiale de modifications climatiques, on revient à la problématique de la convention "climat", avec une responsabilité première des pays industrialisés sans que les pays souffrant de la désertification n'aient à modifier leurs politiques intérieures. Si, au contraire, on la reconnaît comme résultant au premier chef de ladite politique intérieure, il reviendra aux pays affectés de prendre en main leur problème, la communauté internationale venant alors seulement les épauler dans leurs efforts.

Les problèmes de fond "classiques" à ce genre de débat n'ont donc pas encore été vraiment abordés: les questions de financement n'ont été qu'effleurées mais les thèmes semblent bien rester les mêmes: additionnalité, restructuration de la GEF, rôle de l'endettement international dans la désertification, etc. Quant au transfert de technologie, on en est resté au même discours qu'à Rio avec une nuance toutefois relative à l'adaptation des technologies.

La nécessité de la participation de la population à la lutte et aux décisions y relatives a été soulignée par beaucoup de pays, dont le nôtre. L'idée a généralement été bien reçue, du moins au niveau théorique. Car la pratique risque d'être parfois douloureuse: le porte-parole africain a déjà averti que "l'Afrique n'a pas de leçons à recevoir, surtout pas de ceux qui l'ont pillée pendant des décennies".

La relative bonhomie des débats s'est brusquement dégradée à la fin des travaux lorsqu'il s'est agi de s'accorder sur les mandats de deux groupes de travail. Une

confrontation accrue s'est dessinée entre les Africains et certains pays latino-américains, notamment le Brésil et le Mexique (soutenus parfois par le Pérou et la Bolivie) auxquels se sont momentanément alliés l'Inde et le Pakistan: leur objectif était, en dépit de l'engagement explicite de Rio et du chapitre pertinent de l'Agenda 21 quant à la priorité de l'action en Afrique, de mettre sur pied d'égalité tous les "instruments régionaux" en demandant qu'ils soient négociés simultanément et adoptés en même temps que la convention. Cette exigence a abouti à une pulvérisation du G-77, dramatique sous plusieurs aspects: seul, le groupe africain est resté plus ou moins soudé (mais sans participation des pays nord-africains), alors que, chez les Latino-américains, le Chili, l'Argentine et d'autres se sont distancés des positions mexicano-brésiliennes et que, chez les Asiatiques, l'Inde et le Pakistan se sont liés à l'Egypte pour se livrer à des manoeuvres alambiquées qui ont amené le Japon, pourtant porte-parole du groupe asiatique, à se dissocier de ses partenaires et à renoncer à sa fonction. Les pays "frères" arabes sont restés d'une discrétion à toute épreuve: seule l'Algérie s'est un peu profilée en faveur du continent noir alors que le Maroc, la Tunisie, l'Arabie séoudite et les Emirats sont restés sur la touche tant sur le plan politique que sur celui du soutien matériel à apporter à la préparation de la convention. Quant aux républiques du sud de l'ex-URSS, ayant obtenu que l'on considère l'idée d'un "instrument" pour le bassin de la mer d'Aral, elles se sont tenues à l'écart du débat. En fin de compte, l'Afrique a été soutenue surtout par l'Europe (les Etats-Unis ne voulant pas exercer de pression sur le Mexique en l'absence de politique claire à Washington sont aussi restés hors du débat), bailleur principal de fonds et de soutien logistique au secrétariat de la convention.

Plusieurs organisations internationales, le PNUE, le PNUD, l'OMM et la FAO ont annoncé des soutiens logistiques, sous la forme de détachements d'experts mis à la disposition du secrétariat, et financiers pour permettre la réalisation d'étude de cas nationaux ou régionaux. L'OMM a aussi annoncé son intention d'offrir, dans ses futurs nouveaux locaux à Genève, les bureaux nécessaires au Secrétariat de la Convention, étant entendu que ce dernier serait indépendant de l'OMM. Quant à l'UNESCO, qui disposait-là d'une chance en or pour se profiler sur la scène internationale (projets MAB), elle a une fois de plus regardé partir le train sans même essayer de monter dans un des wagons.

### **Conclusion:**

Il est toujours risqué de prévoir l'avenir, mais il semble probable que l'on s'achemine vers l'élaboration d'une convention-cadre de portée globale assortie de protocoles régionaux d'application (et non annexes) parmi lesquels celui sur l'Afrique devrait

régionaux d'application (et non annexes) parmi lesquels celui sur l'Afrique devrait obtenir la priorité. Devraient suivre des instruments relatifs au bassin de la mer d'Aral, au Moyen-Orient (note 2) et à l'Amérique latine (bien que personne ne soit en mesure de dire quel serait son contenu). Quant au calendrier, la somme des travaux à réaliser est telle qu'il ne sera probablement pas possible de finaliser le tout pour juin 1994 comme requis par l'Assemblée générale.

On a dès lors évoqué l'éventualité de signer la convention et ses protocoles en marge de la 49ème session de l'AG et du cinquantième anniversaire de la Charte des Nations Unies.

Le deuxième tour de négociations se tiendra à Genève en septembre.

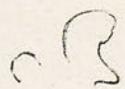
#### Notes:

1. L'apparition de pluies en zone hyper-aride peut provoquer la désertification: un orage tombé en 1992 dans le désert d'Atacama (moins de 1 mm de pluie par an) a lessivé près de la moitié de l'humus constitué dans de petites oasis successives situées le long de rivières temporaires descendant des Andes et a provoqué (en sus de gros dégâts matériels) une pollution considérable du Pacifique dans toute la région d'Antofagasta.
2. La conférence de Tokyo sur le processus de paix au Moyen-Orient aurait recommandé qu'un volet d'action dans ce contexte soit consacré à la lutte contre la désertification. Bien que plusieurs délégations aient indiqué informellement leur disponibilité à aborder ce thème, aucun lien direct n'a été établi à Nairobi entre la Conférence de Tokyo et un éventuel instrument de lutte contre la désertification au Moyen-Orient.

#### 4. Beiträge der Schweiz an den CIND-Prozess

Seitens der DIO und DEH erfolgt eine Unterstützung des CIND-Prozesses in folgenden Bereichen

- Zurverfügungstellung der notwendigen Infrastrukturen für das CIND-Sekretariat in Genf.
- Stellung eines "Sachbearbeiters" an das CIND-Sekretariat für die Zeit vom 1.8.93 bis 31.12.1994.
- Beitrag von \$ 100'000 an die Kosten der Teilnahme von Delegierten aus den ärmsten Entwicklungsländern an den CIND-Konferenzen.
- Beitrag von \$ 100'000 für die Realisierung von Fallstudien.
- Organisation und Finanzierung eines dreitägigen Seminars zur Ausbildung von CIND-Delegierten (insbesondere aus der dritten Welt) in Verhandlungsführung.



A. Bisaz



Claude-G. Ducret

INC-D Nairobi, 24.5. - 4.6.1993

Déclaration de la Délégation Suisse

---

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

La Suisse se félicite des efforts entrepris en vue de l'élaboration d'une Convention de lutte contre la désertification. Elle participera activement au processus de formulation et de mise en vigueur de ladite Convention.

Les trois raisons de notre intérêt sont les suivantes:

1. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio, la Suisse a marqué qu'elle était désireuse de participer au combat engagé contre les problèmes les plus urgents dans le domaine de l'environnement. Notre collaboration à la formulation d'un instrument juridique international de lutte contre la désertification centré sur le développement durable souligne notre engagement politique et de solidarité dans ce domaine.
2. Au cours des 3 dernières décennies, la Suisse a pu cofinancer à travers sa coopération bilatérale toute une série de projets de lutte contre la désertification. Aussi espérons-nous pouvoir intégrer les expériences faites avec nos partenaires notamment celles se rapportant à la participation de la population et au travail à la base.
3. Environ 25 % du territoire suisse comprend des déserts dûs au froid. Bien que les problèmes des déserts "chauds" soient différents des nôtres, des parallèles existent,

particulièrement en ce qui concerne certains aspects de "software", tels que méthodologie, procédures, participation des populations, montage des programmes. Nous espérons que les expériences faites dans le domaine des déserts froids enrichiront les réflexions de notre conférence.

A ce sujet, il s'avère notamment que les dégradations maximales et les plus hauts risques ne se produisent pas dans les régions alpines extrêmes, mais dans les zones subalpines de transition. Là, nous constatons les plus grands problèmes écologiques et les plus âpres contradictions d'intérêts.

Cette constatation nous semble également applicable aux déserts subtropicaux: ce ne sont pas les régions hyperarides, mais les zones de transition qui sont les plus fragiles et les plus menacées. Par conséquent, notre Convention et nos efforts doivent être dirigés en priorité vers ces zones de transition et de productivité marginale.

### Structure de la convention

Lors de l'exécution d'actions de coopération, de même que lors des discussions concernant la Convention sur les Alpes, nous avons pu constater qu'un concept de développement doit satisfaire à deux exigences complémentaires: d'une part, il faut pouvoir disposer à relativement haut niveau d'un concept général élaboré avec la participation de tous les acteurs concernés; et d'autre part, il s'agit de concrétiser ce cadre, selon le système de subsidiarité, au niveau le plus bas possible.

Nous devrions adopter le même principe en ce qui concerne la désertification, à savoir: l'établissement d'une convention-cadre relativement courte, comportant des principes de portée générale et valables globalement suivant le principe de "think globally". D'autre part, dans l'idée de "act locally", la

formulation d'instruments spécifiques, plus détaillés, qui couvrent les aspects régionaux des différentes zones soumises à la désertification.

En ce qui concerne la désertification (qui est provoqué par les influences humaines et climatiques), nous pensons qu'il convient de nuancer l'idée de globalité. En effet, contrairement aux problèmes décrits dans les conventions sur le climat ou la biodiversité, ceux de la désertification affectent les pays de manières différentes.

Aussi serait-il peu adéquat d'exiger de tous les pays les mêmes engagements. Il s'agira plutôt, pour les pays directement touchés, de faire preuve de leur volonté politique d'agir selon des lignes directrices claires et de suivre des politiques et des programmes de lutte contre la désertification, tandis que les pays donateurs s'engageront à soutenir la poursuite de ces objectifs.

Ces réflexions et la nécessité d'ajuster les actions aux conditions et particularités locales nous amènent à soutenir l'idée de négocier, parallèlement à la convention-cadre, des instruments régionaux proposant en particulier des programmes concrets à orientation socio-économique. Un premier instrument pourrait être élaboré pour l'Afrique. Le format qui serait présenté pour fournir le cadre d'interventions spécifiques devra contribuer à une meilleure cohérence des politiques en intégrant, par une approche participative, les impératifs de la lutte contre la désertification à ceux de la lutte contre la pauvreté.

Pour être un instrument de lutte efficace contre la désertification, la Convention devrait, à notre sens, revêtir un caractère prospectif, dynamique et itératif. L'interaction entre développement et environnement, la formulation d'objectifs vérifiables et la volonté de prendre des engagements fermes et durables pourraient former l'ossature du texte. Vu l'ampleur de la tâche, il est évident que l'obtention de résultats se situera forcément dans une

perspective à long terme. Aussi la convention devra intégrer la notion de "contrat de générations".

Les différents points qui pourraient faire partie de la Convention figurent sur une liste que nous remettons au Secrétariat. Nous renonçons à en donner lecture. Il nous semble cependant très important que la convention évoque quelques problèmes-clef qui influencent le processus de désertification. Nous aimerions en souligner trois:

- 1) La participation de la population est une condition indispensable pour mener à bien les efforts de lutte contre la désertification. Une politique de décentralisation effective est donc une précondition pour le succès des initiatives locales en faveur du développement durable.

Outre la délégation de compétences et la corresponsabilité dans la définition des mesures et décisions à prendre, il est d'une importance primordiale que chaque acteur puisse, à court terme, tirer profit de ses efforts. Cet aspect exige que l'approche socio-économique prime sur les critères techniques. On ne saurait par ailleurs ignorer les facteurs démographiques.

- 2) Le maintien de la fertilité des sols est une autre condition indispensable à une exploitation durable. Les mesures techniques sont connues. Mais le paysan et l'éleveur ne les appliqueront que s'ils peuvent jouir des fruits de leur travail. Ainsi, le règlement des droits d'usufruit et des problèmes de propriété de la terre et de l'eau est donc un autre point décisif dans la lutte contre la désertification.

- 3) En vue d'éviter des phénomènes de surexploitation, certains groupements paysans ont fixé au Moyen Age pour leurs alpages de nos montagnes suisses un mode contraignant d'utilisation des ressources et une charge maximale d'animaux. Ces mesures sont toujours valables et étroitement contrôlées. Ainsi, depuis quelques centaines

d'années, une exploitation durable a pu être maintenue, sans apparition de dégradation notable.

Dans la zone sahélienne, de telles formes d'exploitation sont plutôt rares. Lors d'années pluvieuses, il se produit un mouvement de l'agriculture vers le nord, avec les conséquences néfastes que l'on connaît dans cette région lors de sécheresses subséquentes. Ne serait-il pas opportun d'introduire dans ces zones des modes d'exploitation limitatifs, de renoncer à l'agriculture pluviale au-delà d'une certaine isohyète et d'encourager l'élevage avec production de foin et prairies clôturées?

Il nous reste à souligner que notre Convention n'est pas un élément isolé, mais fait partie intégrante du processus post-Rio. Par conséquent, il est opportun de souligner la complémentarité qui existe entre la "Convention désertification" et les autres Conventions globales. En vue d'atteindre une synergie maximale, la Suisse est heureuse d'offrir Genève en tant que ville hôte pour les Secrétariats respectifs de ces conventions.

Pour terminer, quelques mots sur le suivi: nous pensons que la mise en oeuvre de la Convention devra se fonder en priorité sur les avantages comparatifs, le travail et les modes de financement des mécanismes déjà existants ainsi que sur la coopération d'organisations internationales, d'ONG et de donateurs bilatéraux. A ce propos, nous sommes en faveur d'un élargissement à la lutte contre la désertification des domaines de financement par la GEF renouée. De plus, il nous semble extrêmement important d'identifier - au niveau du terrain, par pays ainsi qu'au niveau du suivi global de la Convention - les possibilités d'une coordination efficace et engagée. A cet égard, les parties pourraient mettre au point des systèmes de monitoring, de conformité et de vérification de la cohérence de nos engagements respectifs concernant les différents éléments de la Convention. Du côté suisse, nous sommes prêts à nous associer à une telle stratégie de coordination et à libérer certains moyens pour la réalisation des actions prioritaires de la Convention.

**Regumé: les 4 points les plus importants:**

- La volonté politique et l'engagement de pays touchés par la désertification et des donateurs,
- Le principe de subsidiarité, de décentralisation et de responsabilisation effective à la base,
- la coordination efficace et engagée,
- l'aspect "long-term" (contrat de générations).

DELEGATION SUISSE

## P R O P O S I T I O N

### CONTENU DE LA CONVENTION

#### **Points généraux:**

- Définitions et objectifs
- Nécessité de promouvoir la "prise de conscience"
- Forger la volonté politique
- Augmenter et diffuser connaissances et données
- Lutte contre la pauvreté (développement et environnement)
- Formation

#### **Rôles et engagements des pays affectés par la désertification:**

- Formulation politique et programmes de lutte contre la désertification
- Participation des populations aux décisions et réalisations
- Respect des structures sociales et culturelles
- Rôle des femmes
- Formation des populations et responsables
- Mesures de gestion de l'eau
- Mesures d'aménagement du territoire
- Amélioration des technologies traditionnelles
- Rôle de l'élevage nomadisant
- Problème des régimes fonciers et usufruit
- Lutte contre les fléaux naturels (criquets)
- Coopération Sud - Sud

**Engagement des pays soutenant les efforts de lutte contre la désertification**

- Engagement à long terme
- Finances
- Coordination
- Coopération technique
- Transfert de technologie
- Recherche ciblée

**Rôle des ONG et autres structures non étatiques**

**Questions institutionnelles et de suivi:**

- Organisation de la réalisation /suivi de la Convention
- Coordination des interventions dans le domaine
- Rôle des organisations internationales
- Montage financier
- Système de monitoring



STK - 2 Juli 93 15

t.818-56 BSZ/JE

Bern, den 1. Juli 1993

Adressaten gemäss Verteiler

**Bericht der Schweizer Delegation über die erste Sitzung zur Ausarbeitung einer internationalen Konvention zum Kampf gegen die Desertifikation. Nairobi, 24.5 - 4.6.1993**

Sehr geehrte Damen und Herren,  
 Beiliegend übermitteln wir Ihnen das obenerwähnte Dokument. Auf Wunsch sind wir gerne bereit, einzelne Punkte zu detaillieren, resp. Kopien von Informationsdokumenten, Teilnehmerlisten, Tagesordnungen etc. zuzustellen.

Mit freundlichen Grüssen  
 Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe

i.A.

A. Bisaz

Beilage erwähnt

Verteiler:

- Alle Botschaften und Missionen
- Alle Koordinationsbüros der DEH → *siehe Beil. Liste!*
- EDA:
  - DIO, z.H.v. Herrn C.-G. Ducret
  - Politische Abteilung II, z.H.v. Herrn M. Aeschbacher
  - Politische Abteilung I, Frankophoniedienst
- EDI:
  - BUWAL, z.H.v. Herrn R. Lamb und Herrn A. Semadeni
- EVD:
  - BAWI, z.H.V. Herrn S. Flückiger
  - Bundesamt für Landwirtschaft, z.H.v. Herrn I. Marincek
- DEH:
  - GI, CP, WR, MR, EZ/GW, RH/CHV

PFI 5. Juli 1993

